

Mobilité des personnels : Le CTMEN du 5 novembre 2019 vote contre le projet du MEN

Le Comité technique ministériel (CTMEN du 5 novembre 2019) a voté à l'unanimité contre le projet de texte présentant les lignes directrices de gestion (LDG). Ce texte présente les orientations concernant les enseignants, les personnels d'éducation, les PsyEN, les ATSS et les personnels d'encadrement sur les questions de première affectation, de mouvement annuel, de postes à profil. Le CTMEN est à nouveau convoqué le 13 novembre pour réexaminer ce texte.

La création de lignes directrices de gestion (LDG) est une des dispositions de la loi de "transformation de la fonction publique" du 6 août 2019 qui visent à supprimer des compétences des CAP en matière de mutation et de mobilité (à compter du 1^{er} janvier 2020) et d'avancement et de promotion (à partir du 1^{er} janvier 2021).

Les organisations syndicales (CGT, FO, FSU, Unsa, Snalc) s'opposent aux principes législatifs hérités de la loi du 6 août 2019 qui ont conduit à l'écriture des lignes directrices de gestion et rappellent leur attachement à l'égalité de traitement des agentes et agents pour tous les éléments de leur carrière et à la transparence sur les modalités de leur gestion, égalité et transparence qui ne peuvent être garanties que par le maintien et le renforcement des compétences des CAP".

Le ministère de l'EN évoque les priorités pour prévenir les risques professionnels

Le [BO du 31 octobre 2019](#) précise les orientations ministérielles en matière de politique de prévention des risques pour l'année 2019-2020, qui ont été adoptées en Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) le 5 septembre 2019. Parmi les priorités que les académies, les services de l'administration centrale et les établissements publics du ministère de l'éducation nationale sont invités à prendre en compte dans leurs programmes annuels de prévention, figure la prévention des risques psychosociaux (RPS). Cela doit passer, entre autres, par la formation de l'encadrement académique et de proximité à la prévention des RPS et par l'information des agents sur les dispositifs et les acteurs à mobiliser en cas de situation de mal être ou de souffrance au travail.

Il est urgent de passer à l'acte car les conditions de travail ne cessent de se dégrader, et les causes sont bien identifiées, ainsi Le SNUEP-FSU et d'autres syndicats de la FSU ont déposé des alertes sociales au CHSCT ministériel qui confirme les risques psycho-sociaux liés aux réformes. Depuis, le ministre n'a apporté aucune réponse et persiste à imposer ces choix au mépris de la santé physique et mentale des personnels. Le ministre porte une lourde responsabilité.

Le SNUEP-FSU soutient toutes et tous les collègues en difficultés dans les établissements. Il les appelle à contacter les militant-es locaux du SNUEP-FSU et à établir des fiches Santé et sécurité au travail dans les registres de leurs établissements.

Le SNUEP-FSU exige la mise en place d'une véritable médecine du travail digne de ce nom et accessible à tous les personnels sur l'ensemble du territoire.

Le SNUEP-FSU demande une étude d'impact pour toutes les réformes engagées et à venir ainsi qu'un véritable plan de prévention des suicides et de la souffrance au travail au sein de l'Éducation nationale.

Santé au travail dans la fonction publique

Le [rapport sur la santé au travail dans la fonction publique](#) a été remis lundi 28 octobre au Premier ministre Edouard Philippe. Il préconise *d'élaborer un plan santé au travail pour la fonction publique, confié à une délégation interministérielle chargée de piloter une politique à la hauteur des problèmes rencontrés.*



Santé, sécurité, qualité de vie au travail dans la fonction publique : un devoir, une urgence, une chance

Ce Rapport montre une nette aggravation depuis 2017 : hausse de 8 points des maladies métaboliques, de 10 points maladies de cœur de 4 points des maladies respiratoires et 3 fonctionnaires sur 10 sous antidépresseurs

Pour nous, la santé et la sécurité au travail sont en effet des « *devoirs* », même si nous préférons parler d'obligations des employeurs, publics comme privés... « *Une urgence* », c'est une évidence : les drames, les mobilisations des personnels et les alertes récurrentes de leurs représentants en CHSCT ou dans d'autres cadres en témoignent. Parler d'une "*chance*", en revanche, ne relève-t-il pas d'une volonté d'instrumentalisation des questions de santé et sécurité au travail pour imposer des réformes structurelles ?

La mission a mis en évidence certains constats qui peuvent être partagés : carence de la médecine de prévention, image dégradée du métier, violences subies, nécessité d'un changement sur le plan managérial, ou absence de portage politique de la prévention. Mais les observations et les formulations qui en rendent compte minimisent les difficultés vécues par les agents.

Certaines préconisations peuvent être intéressantes, comme le souhait de « rendre obligatoire la prise en compte des impacts SST/QVT dans les études d'impact liées aux réformes ». D'autres préconisations sont inadaptées aux spécificités de la Fonction publique et aux conditions d'exercice des agents et d'autres font déjà l'objet de projets de réforme contestés comme celles sur la médecine de prévention et sur la fusion des instances (CT / CHSCT).

Le rapport évoque les effets des réformes des retraites et des réformes dans la fonction publique. Autant de sujets qui sont au cœur des questions de santé au travail et de qualité des conditions de travail.

Si la prévention et la prise en compte des questions de santé et sécurité au travail dans la Fonction publique, doivent être renforcées voire dans certains cas initiés, cela doit être fait non pas par transposition des dispositifs du privé mais par des analyses et des dispositifs prenant en compte spécifiquement les caractéristiques de la fonction publique et des missions de services publics.

L'ensemble de ce rapport doit à présent être mis en débat avec les organisations syndicales représentatives pour améliorer la prévention des risques professionnels et la santé au travail dans la Fonction publique.

INSCRIPTION AU CAPPEI : RECTIFICATIF

Période d'inscription modifiée : du mercredi 09 octobre 2019 au mercredi 13 novembre 2019 (12h). Les inscriptions s'effectuent sur internet : www.ac-bordeaux.fr (Rubrique « examens et concours »)

Les dotations régionales 2020, aux lycées, modulées en fonction des réserves financières des établissements.

Le 21 octobre 2019, la région Nouvelle-Aquitaine a voté 69,3 M€ de crédits pour les dotations globales de fonctionnement allouées aux lycées. Cette dotation sera établie en fonction de la santé financière des EPLE. Les établissements en deçà d'un seuil de fonds de roulement de 45 jours pour les LEGT et de 60 jours pour les LP et EREA sont jugés fragiles et peuvent voir leur dotation augmenter de 5 % maximum par rapport à celle reçue en 2019. Les autres recevront une dotation stable ou minorée de 5 % maximum selon le niveau de leurs réserves.

La Région prévoit aussi un fonds de soutien de 1,6 M€ pour abonder ces dotations en cas de difficultés financières ou en appui d'une formation ou action spécifique. En 2019, 92 établissements en ont bénéficié.

Le 23 octobre 2017, les conseillers régionaux ont retenu pour les DGF des lycées un découpage en 3 blocs :

- **un bloc pédagogie** avec un ratio par élève différent selon sa section d'enseignement (disciplinaire/services/production) et son niveau (pré/post baccalauréat). Concrètement, les LEGT reçoivent 45 €/élève ; les LP des spécialités tertiaires 90 €/élève et les LP des spécialités de production 185 €/élève. Des majorations sont prévues pour les EREA et pour les lycées accueillant une Ulis ou un microlycée. Le calcul s'effectue sur les effectifs de la rentrée n-1.
- **un bloc "logistique"** intégrant un poste "contrats" pour l'entretien et la maintenance qui prend en compte la totalité des surfaces à hauteur de 3 € par m² et un montant forfaitaire de 45 € par élève, majoré ou minoré selon que le lycée comporte plus de 1 400 élèves ou moins de 300.
- **un bloc viabilisation** (eau, électricité, etc.) qui représente 60 % du total de la DGF. La prise en charge de ces dépenses ne fait pas encore l'objet d'un calcul harmonisé car l'approvisionnement en fluides des EPLE relève de marchés très divers, tous n'étant pas à la même échéance.

AESH : une intersyndicale appelle à la mobilisation le 20 novembre pour un "véritable statut de la fonction publique"

L'intersyndicale (CGT Éduc'action, Snuipp-FSU, Snes-FSU, Snuep-FSU, SE-Unsa, Sgen-CFDT, Snalc et Sud éducation) appelle à la mobilisation nationale des AESH le 20 novembre 2019, dans un communiqué du 15 octobre. Décritant une "rentrée chaotique" pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap, ces syndicats réclament une "revalorisation immédiate des salaires" et "la création d'un véritable statut de la fonction publique" pour ces personnels. Alors que des organisations ont fait état de retards dans le versement de salaires, ils demandent "des contrats et avenants à jours, des salaires versés". Selon eux, la circulaire du 5 juin 2019 cadrant le travail des AESH est "détournée de ses objectifs" et le "travail invisible" de ces personnels n'est pas pris en compte. Ils demandent aussi "l'arrêt de la mutualisation forcée aggravée par les Pial".

Syndicalisation 2019-2020

→ Adhérer en ligne par CB : [Accéder au formulaire](#)

→ Adhérer par chèque(s) ou par prélèvement : le bulletin de syndicalisation ([Word](#) et [PDF](#)).

Grève du 5 décembre : multiplication des appels dans l'Education nationale

Plusieurs organisations syndicales et de jeunesse (CGT, FO, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNL, Unef) appellent à une "première journée de grève interprofessionnelle" contre la réforme des retraites le jeudi 5 décembre prochain, indiquent-elles dans un communiqué publié mercredi 16 octobre. Une date qui correspond au jour choisi par plusieurs syndicats de la RATP, de la SNCF et des transports routiers pour démarrer une grève "illimitée" pour s'opposer à ce projet de réforme des retraites.

La FERC-CGT appelle ses militants "à construire la grève reconductible, à compter du 5 décembre 2019, date de la première journée d'action interprofessionnelle, pour défendre et améliorer nos systèmes de retraites".

La FSU "appelle à la grève, avec d'autres organisations syndicales, pour obtenir de meilleures retraites pour toutes et tous", mais elle appelle "à se mobiliser, le 6 novembre dans l'Education pour exiger, dans l'unité, l'amélioration des conditions de travail"

La FNEC, la fédération FO de l'enseignement, appelle à la grève "reconductible" à partir du 5 décembre.

L'UNSA-Education appellera à la grève le 5 décembre", faute d'annonce le 7 novembre "de premières mesures de revalorisation" ainsi que l'engagement "de discuter et finaliser un plan de revalorisation global avant le passage de la loi au parlement".

Le SNALC de même "a pris note du calendrier de négociations proposés par le ministre de l'Éducation nationale, qui a notamment fixé une réunion le 7 novembre". Le syndicat des lycées et collèges "jouera la carte du dialogue jusqu'à cette date" et se prononcera ensuite "sur sa participation ou non à la grève du 5 décembre".

Stagiaires : journée de formation et calendrier du mouvement inter 2020

Comme chaque année, Le SNUEP propose à tous les stagiaires une journée de formation syndicale pour faire le point sur les conditions d'entrée dans le métier et vous aider à constituer votre dossier de mutation pour la phase interacadémique. Elle aura lieu cette année le jeudi 7 novembre 2019 de 9h30 à 16h30 au lycée Magendie à Bordeaux.

14 novembre 2019	Publication de la note de service
18 novembre 2019	Ouverture de la plateforme « infomobilité » par l'administration
19 novembre 12h au 9 décembre 12h	Ouverture de SIAM
15 janvier 2020 au plus tard	Publication des barèmes sur iProf pour une durée de 2 semaines
31 janvier 2020	Remontée des vœux et barèmes à la DGRH B2-2
14 février 2020	Date limite des demandes tardives
4 mars 2020	Communication des résultats des mutations
4 mars au 4 mai 2020	Présentation des recours
Après le 4 mai 2020	Instruction des recours au TA en cas de non réponse dans le délai imparti de 2 mois

Hausse de 4,5 % du nombre d'heures supplémentaires enseignantes entre 2015 et 2018 dans le second degré (Depp)

À la rentrée 2018 (avant que la 2e HSA ne soit plus refusable), un enseignant effectue en moyenne 1 heure et demie d'HSA et, parmi les enseignants effectuant des HSA, la moyenne est de 2,2, indique une [note](#) de la Depp intitulée "Les heures supplémentaires annualisées des enseignants en 2018-2019 dans le second degré". Le texte relève que, entre 2015 et 2018, le nombre d'HSA réalisées a augmenté de 4,5 %.

Corps	Nb moyen de HSA par prof	Montant moyen annuel d'1 HSA
Agrégés	2.61	2019
Certifiés et PLP	2.10	1275 €
Profs EPS	1.85	1158 €
Non titulaires	2.07	1083 €

Avec l'instauration de la deuxième heure obligatoire, le ministère vise deux objectifs : limiter l'embauche des professeurs titulaires comme c'est le cas chez les PLP et éviter la revalorisation des salaires des enseignants.

Revaloriser les salaires dans la Fonction publique : une urgence !

La FSU appelle le gouvernement à décider maintenant d'une revalorisation salariale pour toutes et tous les agent-es de la Fonction publique.

Les petites mesures annoncées par le Ministre de l'action et des comptes publics aujourd'hui ne concernent que quelques agent-es et ne répondent pas à la légitime demande de rattrapage de leur pouvoir d'achat.

Hausse de l'inflation, aggravation des conditions de travail, inégalités entre les femmes et les hommes... mais gel de la valeur du point d'indice, absence de mesures générales de revalorisation salariale... L'Etat employeur est loin d'être exemplaire ! Il ne reconnaît pas le travail, les qualifications et l'engagement quotidien des agent-es. Cette faiblesse du niveau des salaires ne favorise pas non plus l'attractivité pour les métiers de la Fonction publique.

Par ailleurs, à un moment où le gouvernement propose une réforme des retraites, la question des salaires est centrale.

C'est pourquoi la FSU exige le dégel de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour obtenir une amélioration du niveau des salaires et des déroulements de carrière.

Suppression de l'accès au corps des certifiés

Le [Décret n° 2019-1043 du 10 octobre 2019](#) supprime l'accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive par liste d'aptitude

Publications du MEN :

→ [Élaboration des projets de programme des enseignements généraux du nouveau lycée professionnel](#)

→ [L'accompagnement à l'orientation en voie professionnelle.](#)